

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>14</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>6</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>17</i>

Séance publique du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 04 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Régine DE RODAT
Dominique ROMULUS représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC
Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Sylvie LOPEZ

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Valérie MARJAC
Karine MINIC
Michel PELLETIER
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Stéphane SANSAC

Mme Valérie MARJAC sort de séance

**Délibération n°
DL20250206**

**PLAN DE FINANCEMENT - PROGRAMME D'ECLAIRAGE
PUBLIC 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35) ;

Vu La Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010 ;

Vu la délibération n°DL20240103 du 29 janvier 2024 ;

Vu la nécessité de traiter l'ensemble des points lumineux restant d'éclairage public ;

Vu l'arrêté attributif n°58 de la Préfecture au titre des Fonds Verts 2024 ;

Vu la convention de groupement de commande passée avec le Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Aveyron (SIEDA) pour les années 2023 à 2025, et le résultat de la consultation pour un coût total des travaux d'un montant de 47 355 €

Vu l'arrêté n°345 de la Préfecture portant modification du montant de la subvention attribuée à la commune d'Olemps pour l'opération « Rénovation en LED du parc lumineux » ;

Il convient de mettre à jour et de délibérer sur le montant de l'opération ainsi que sur le plan de financement.

Où l'exposé du Maire, rapporteur, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'approuver** le montant des travaux qui s'élève à 47 355,00€ HT (56 826,00€ TTC) ;
- **De valider** le plan de financement proposé, à savoir :

Participation du SIEDA (HT) - 15 %	7 103,25 €
Etat - Fonds Vert (<i>Fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires</i>) - 15%	7 103,25 €
Fonds propres de la collectivité - 70%	33 148,50 €
TOTAL	<u>47 355,00 € HT</u>

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à l'opération ;
- **De s'engager** à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Stéphane SANSAC



Délibération certifiée exécutoire par :
- Sa transmission en Préfecture le : **11 FEV. 2025**
- Sa publication :
o Affichée le : **11 FEV. 2025**
o Retirée le :